

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une consultation écrite quant à l'objet et aux conséquences des premiers projets de règlements numéros RCA08-08-0001-125 et RCA08-08-0001-127 et RCA08-08-0001-128 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés respectivement le 3 mars 2020, le 7 avril 2020 et le 5 mai 2020 et des conséquences de l'adoption du projet de résolution approuvant un projet particulier (PPCMOI) sur les lots 1 164 192 et 1 164 242 situés au 4545, boulevard Côte-Vertu. Le projet de résolution du PPCMOI a été adopté le 5 mai 2020

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-125 a pour objet :

- Uniformiser la largeur minimale requise de 3 mètres pour la bande d'espace vert aménagée le long des lignes latérales et arrière pour un usage commercial et industriel;
- Autoriser sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement la reconstruction d'un escalier extérieur dérogatoire et protégé par droits acquis et d'un escalier extérieur donnant accès à un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis d'un usage du groupe Habitation (H);
- Autoriser les cases de stationnement pour visiteurs en sous-sol ou en souterrain pour les groupes d'usage Habitation Multifamiliale (h4), Multifamiliale de service (h5) et Multichambre (h6) de manière à maximiser l'espace vert sur le terrain;
- Autoriser la mutualisation des espaces de manœuvre d'un espace de chargement adjacent pour le groupe d'usages Industriel (I);
- Ajuster les normes relatives au stationnement extérieur autorisé pour les véhicules récréatifs du groupe d'usage Habitation (H);
- Autoriser sans certificat d'autorisation les enseignes électroniques en vitrine affichant les heures d'ouverture d'un établissement ou l'ouverture et la fermeture d'un établissement;
- Ajuster la grille de zonage numéro H03-025, soit le secteur résidentiel de la rue Cousineau;
- Effectuer des corrections administratives mineures

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et touchent l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-127 a pour objet de :

- Ajouter l'article 5.111 « Dispositions relatives à la zone l07-054 » afin d'obliger que 50 % du minimum des cases de stationnement soit aménagé dans un stationnement souterrain et que l'espace de stationnement souterrain ne dépasse pas les limites du périmètre du rez-de-chaussée du bâtiment;
- Modifier l'annexe A, intitulée « Plan de zonage », par la création de la nouvelle zone 107-054 à partir de la zone 107-047;
- Modifier l'annexe B intitulée « grille des usages et normes » par l'ajout de la grille pour la nouvelle zone I07-054 afin d'en modifier les usages autorisés.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone 107-047 et toutes les zones contiguës à celle-ci.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-128 a pour objet de :

- Modifier le titre de l'article 8.26.8, qui porte sur les critères de PIIA, afin d'y inclure la nouvelle zone C-08-080;
- Modifier l'annexe A, intitulée « Plan de zonage », par la création de la nouvelle zone C08-080 à partir de la zone C08-026;
- Modifier l'annexe B intitulée « grille des usages et normes » par l'ajout de la grille pour la nouvelle zone C08-080 afin d'en modifier les usages et les hauteurs autorisés.

La création de la nouvelle zone et de sa grille sont des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone C08-026 et toutes les zones contiguës à celle-ci.

Le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser la construction de trois hôtels de 6 étages, sur les lots 1 164 192 et 1 164 242 au cadastre du Québec, situé au 4545, boulevard Côte-Vertu; en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Le projet de résolution au projet a pour but de déroger au règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001, notamment sur les usages et les normes régissant la hauteur, le nombre de bâtiments autorisés par lot, l'implantation des bâtiments, les projets d'ensemble et l'affichage.



Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone S10-014 délimitée approximativement à l'ouest, par les lignes latérales des propriétés sises au 4625 et 4665, boulevard de la Côte-Vertu et 8074 au 8108, route Transcanadienne; au nord et à l'est, par la route Transcanadienne; et au sud, par le boulevard de la Côte-Vertu. Une demande peut provenir de la zone S10-014 et de toutes les zones contiguës à celle-ci.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivant la publication de l'avis, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure veuillez téléphoner au 514 855-6000 poste 4240.

Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : <u>saint-laurent@ville.montreal.qc.ca</u> ou par courrier au 777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7.

Les documents d'information relatifs aux projets de règlements et pour le PPCMOI sont disponibles pour consultation à l'adresse suivante : https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent.

Par ailleurs, l'arrondissement tiendra une séance de présentation publique par webinaire le lundi 22 juin et pour laquelle les citoyens sont invités à s'y inscrire à l'adresse suivante : https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent.

Fait à Montréal, le 3 juin 2020.

Benoît Turenne Secrétaire du conseil d'arrondissement



PUBLIC NOTICE WRITTEN CONSULTATION

The borough of Saint-Laurent of the City of Montreal will hold a written consultation as to the object and the consequences of the first draft regulations number RCA08-08-0001 125 and RCA08-08-0001 127 and RCA08-08-0001 128 amending by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted respectively on March 3, 2020, April 7, 2020 and May 5, 2020 and of the consequences of the adoption of the draft resolution approving a specific project (PPCMOI) on lots 1,164,192 and 1,164,242 located at 4545, boulevard Côte-Vertu. The PPCMOI draft resolution was adopted on May 5, 2020.

The object of the draft by-law number RCA08-08-0001-125:

- Standardize the minimum width required of 3 meters for the strip of green space laid out along the lateral and rear lines for commercial and industrial use;
- Authorize the reconstruction of a derogatory exterior staircase protected by acquired rights and an
 exterior staircase giving access to a derogatory building protected by acquired rights for the use of the
 Habitation group (H);
- Authorize parking spaces for visitors in the basement or underground for the Multifamily Housing (h4), Multifamily service (h5) and Multichambre (h6) use groups so as to maximize the green space on the ground;
- Authorize the pooling of maneuvering spaces of an adjacent loading space for the Industrial use group
- Adjust the standards for authorized outdoor parking for recreational vehicles of the Habitation (H) use group;
- Authorize electronic signs in shop windows displaying the opening hours of an establishment or the opening and closing of an establishment without a certificate of authorization;
- Adjust the zoning grid number H03-025, ie the residential sector on rue Cousineau;
- Make minor administrative corrections.

These provisions are subject to referendum approval and affect the entire territory of the Borough.

The purpose of draft by-law number RCA08-08-0001-127 is to:

- Add article 5.111 "Provisions relating to zone I07-054" in order to oblige that 50% of the minimum of the
 parking spaces must be set up in an underground parking and that the underground parking space
 does not exceed the limits of the perimeter the ground floor of the building;
- Modify Annex A, entitled "Zoning plan", by creating the new zone I07-054 from zone I07-047;
- Modify appendix B entitled "grid of uses and standards" by adding the grid for the new zone I07-054 in order to modify the authorized uses.

These provisions are subject to referendum approval and affect the I07-047 zone and all the zones contiguous to it.

The purpose of the draft by-law number RCA08-08-0001-128 is to:

- Modify the title of article 8.26.8, which relates to the criteria of SPAIP, to include the new zone C-08-080;
- Modify Annex A, entitled "Zoning plan", by creating the new zone C08-080 from zone C08-026;
- Modify appendix B entitled "grid of uses and standards" by adding the grid for the new zone C08-080 in order to modify its authorized uses and heights.

The creation of the new zone and its grid are provisions which are subject to referendum approval and affect zone C08-026 and all zones contiguous to it.

The draft resolution approving the specific project to authorize the construction of three 6-storey hotels, on lots 1 164 192 and 1 164 242 in the cadastre of Quebec, located at 4545, boulevard Côte-Vertu; under the Regulation respecting specific projects for the construction, modification or occupancy of a building (RCA10-08-5).

The purpose of the draft resolution to the project is to derogate from the zoning by-law number RCA08-08-0001, in particular on the uses and standards governing height, the number of buildings authorized per lot, the layout of buildings, projects overview and display.

These provisions are subject to referendum approval and affect the S10-014 zone bounded approximately to the west, by the lateral lines of the properties located at 4625 and 4665, boulevard de la Côte-Vertu and 8074 at 8108, route Transcanadienne; north and east, by the Trans-Canada Highway; and to the south, by the boulevard de la Côte-Vertu. A request can come from zone S10-014 and from all the zones contiguous to it.



Under Ministerial Decree 2020-033 of May 7, 2020, any procedure that involves the movement or assembly of citizens must be replaced by a 15-day written consultation, previously announced by public notice.

Thus, any person can send written comments, by email or by mail, for 15 days following the publication of the notice, so that the board can assess its value before rendering a decision. For any questions relating to this procedure please telephone 514 855-6000 ext. 4240.

Written comments can be submitted by email to the following address: <u>saint-laurent@ville.montreal.qc.ca</u> or by mail to 777, boulevard Marcel-Laurin, H4M 2M7.

Information documents relating to the draft regulations and for the PPCMOI are available for consultation at the following address: https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent.

In addition, the borough will hold a public presentation session by webinar on Monday, June 22, for which citizens are invited to register at the following address: https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent.

Montreal, June 3, 2020

Benoit Turenne Secretary of the Borough Council